



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 31 mars 2008**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 25 mars 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 07 avril 2008

**Centre Communal d'Action Sociale - Composition et désignation  
des membres élus**

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Franck MICHEL - Mlle Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mlle Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

***Conseillers :***

M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Patrick DELAUNAY - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-CANALE - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Geneviève RIZZI - Mme Annick DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mlle Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mlle Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

**Secrétaire de séance :** Mme Gaëlle MANGIN -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Anne LABBE donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Alain PIVETEAU donne pouvoir à Christophe POIRIER
- Jérôme BALOGÉ donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD

**CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mars 2008**

DELIBERATION D20080093

**SECRETARIAT GENERAL**

**Centre Communal d'Action Sociale - Composition et désignation  
des membres élus**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Vu les articles L.123-6, R.123-1, R.123-7 et R.123-10 du code de l'action sociale et des familles ;

Un Centre Communal d'Action Sociale est institué de plein droit dans chaque commune.

Le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération du Conseil Municipal et ne peut excéder 8 membres élus par lui en son sein. Il en est de même pour les membres nommés.

Les membres élus le sont par le Conseil Municipal en son sein au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret. Il est possible de déposer des listes incomplètes. L'attribution des sièges se fait d'après l'ordre de présentation sur la liste.

Le Maire fixera par arrêté le nom des membres non élus. Ces membres nommés par le Maire (arrêté) sont désignés parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune (dont 1 représentant des asso qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Fixer à 16 le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en plus du Maire, Président, répartis de la façon suivante :

- \* 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal,
- \* 8 membres nommés par le Maire.

- Procéder à l'élection des 8 membres élus.

A la suite des élections qui se sont déroulées à bulletin secret :

#### Résultats du vote :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	44
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	44

Ont été proclamés élus à l'unanimité :

- Nathalie SEGUIN
- Josiane METAYER
- Delphine RENAUD-PAGE
- Julie BIRET
- Jean-Claude SUREAU
- Annick DEFAYE
- Elisabeth BEAUVAIS
- Dominique BOUTIN-GARCIA

Madame le Maire de Niort,

Députée des Deux-Sèvres

**Signé**

**Geneviève GAILLARD**